

Comment faire votre demande de **prime mise en conformité gaz** ?

Prime mise en conformité gaz auprès de la **Région wallonne**

Liste des documents à collecter :

- Le formulaire de demande de prime (transmis par le conseiller Braine Toiture, ci-joint au mail). **Attention, formulaire prérempli à compléter par vos soins.**
- Une copie de toutes les factures relatives aux travaux visés par la demande de prime (transmis par l'entrepreneur, ci-joint au mail)
- Une copie des devis relatifs aux travaux visés par la demande de prime (transmis par l'entrepreneur, ci-joint au mail)
- Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) délivré avec une signature de la banque **(à demander à votre banque)**
- Une copie du certificat de conformité délivré par un organisme agréé (transmis par l'organisme agréé, ci-joint au mail)
- Des photos explicites de travaux avant et après leur réalisation (transmis par le conseiller Braine Toiture, ci-joint au mail)

A qui envoyer les documents collectés :

- ✉ Par courrier (envoyer l'original et gardez une copie)
Service public de Wallonie
Territoire Logement, Patrimoine, Energie
Rue des Brigades d'Irlande, 1
5100 Jambes

ou directement en ligne  : Mon Espace (wallonie.be)

Dans ce cas, vous devriez recopier les données pré-remplies dans les documents joints en annexe, directement en ligne.